

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA  
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 27/02/2017 portant création de la mention Education à l'environnement vers un développement durable du BPJEPS, spécialité animateur,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **15/12/2022**,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **animateur mention Education à l'environnement vers un développement durable** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

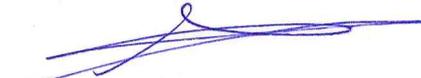
<b>N° du diplôme</b>	<b>Genre, nom et prénom</b>	<b>Date et lieu de naissance</b>
Madame	CHAUVEAU	Laurine
Madame	CHOLLET	Ophélie
Madame	DUPUIS	Lucile
Madame	JAQUE	Marina
Monsieur	JOUBIER	Mel-Lyes
Monsieur	KOZA	Jérémy
Madame	LEROUX	Charlynn
Madame	MEUNIER	Pauline
Monsieur	MUREAU	Paul
Madame	OLTRA	Eva
Madame	SCHMIT	Eva
Madame	VERMOTE	Camille

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Fait à BRUGES, le 15/12/2022

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine,  
Rectrice de l'académie de Bordeaux,  
Chancelière des Universités  
et par délégation,  
la Cheffe du pôle formation-certification-emploi

  
**Anne DANIERE-MOREAU**